

Communication conjointe Suisse – Maroc

Publiée le vendredi 24 avril à Berne à l'issue de l'entretien de travail entre
M. Ignazio CASSIS, Conseiller fédéral et Vice-président de la Confédération, Chef du
Département fédéral des affaires étrangères

Et

M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et
des Marocains résidant à l'étranger

1. En date du 24 avril 2026, le Conseiller fédéral et Vice-président de la Confédération M. Ignazio CASSIS, Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), a reçu à Berne M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.
2. A l'aube du 70ème anniversaire des relations diplomatiques entre la Suisse et le Maroc, établies dès l'indépendance du Maroc en 1956, MM. CASSIS et BOURITA ont réaffirmé leur volonté commune de poursuivre le renforcement du partenariat entre les deux pays. Le Maroc, sous l'orientation donnée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, est un partenaire-clé pour la Suisse sur la rive sud de la Méditerranée et le continent africain. A ce titre, le Conseiller fédéral et le Ministre ont relevé avec satisfaction la réalisation de plusieurs objectifs fixés dans la Déclaration conjointe qu'ils ont signée à Berne en décembre 2021 et réaffirmée lors de la visite du Conseiller fédéral CASSIS à Rabat en juin 2023.
3. M. le Conseiller fédéral Ignazio CASSIS et M. le Ministre Nasser BOURITA ont salué le lancement en début d'année 2025 d'un programme suisse de coopération économique au Maroc, financé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ils ont également fait le point sur les progrès qu'affichent les échanges entre la Suisse et le Maroc dans plusieurs domaines-clés pour les deux pays, dont l'entraide judiciaire, le climat et les énergies renouvelables, le commerce et les investissements, la formation ainsi que les assurances sociales.
4. Sur le processus concernant la question du Sahara occidental, la Suisse réaffirme son soutien au rôle central joué par les Nations unies ainsi qu'aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental pour faciliter et mener des négociations en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui assure le respect du droit à l'autodétermination.
5. La Suisse salue l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité, qui affirme qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine pourrait constituer une solution des plus réalisables.
6. Dans ce contexte, la Suisse considère l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc au Secrétaire général des Nations unies le 11 avril 2007 comme base la plus sérieuse, crédible et pragmatique pour la résolution de ce différend. Elle salue la volonté du Maroc de développer cette initiative et de préciser quelle forme une future autonomie pourrait prendre.

7. La Suisse rappelle l'importance cardinale des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations unies et sa position constante en faveur du règlement pacifique des différends, du respect de l'intégrité territoriale des Etats, du non-usage de la force et du droit à l'autodétermination.
8. La Suisse encourage toutes les parties à poursuivre leur engagement dans un esprit de compromis et à faire part de leurs idées à l'appui d'une solution définitive mutuellement acceptable. Elle renouvelle sa disposition à contribuer de manière constructive aux discussions et à soutenir les parties dans leurs efforts pour trouver une solution politique dans le cadre des Nations unies, notamment en facilitant des échanges en Suisse.
9. Les deux ministres ont en outre souligné le caractère prioritaire de la coopération dans le domaine migratoire pour la Suisse et le Maroc, ainsi que leur souhait de renforcer la coopération en matière de retour volontaire et non volontaire des personnes en séjour irrégulier. La Suisse et le Maroc s'engagent à accélérer les procédures de retour et de réadmission des ressortissants ne remplissant pas les conditions d'entrée ou de séjour légal, en utilisant toutes les options de transport disponibles. Dans cette optique, les deux parties ont salué la mise en place d'un dialogue migratoire sous la forme du Groupe permanent migratoire mixte mis en place en septembre 2023, et se sont mises d'accord pour que soient adoptées des procédures réglant les modalités de la coopération en matière de retour lors de la prochaine réunion de ce Groupe au plus tard au mois de mai 2026.